

L L E I

Loi 52/2010, du 30 juin, de crédit supplémentaire pour faire face à la réduction de 20% du prix des crédits d'inscription de l'Université d'Andorre

Texte en vigueur au 21/10/2026

Généré le 21/10/2026 à les 08:14

Données jusqu'au BOPA du 21/10/2026

Page en ligne : bopa.mca.ad/fr/llei/52-2010

Traduction réalisée par intelligence artificielle, à titre informatif. Seul le texte catalan publié au Butlletí Oficial del Principat d'Andorra fait foi. Les parties non traduites sont reproduites en catalan. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.



Version à jour

Sommaire

Article 1 3

Article 2 3

Disposition finale première 3

Article 1

Est approuvé un supplément de crédit d'un montant de 116.298 euros pour le poste budgétaire 580 Département de l'Enseignement supérieur-581 Domaine des Affaires universitaires-48207 Université d'Andorre-PROJ 0028 Université d'Andorre.

Redacció vigent des del 28/07/2010 · text original · [Llei 52/2010, del 30 de juny, de suplement de crèdit per fer front a la reducció d'un 20% del preu dels crèdit](#) (BOPA 2010-07-28)

Article 2

Ce supplément de crédit est financé au moyen des postes budgétaires suivants : 120 Secrétariat général du Gouvernement-120 Services généraux du Secrétariat-10000 Politique et Ambassadeurs-PROJ-0001 PG Secrétariat du Gouvernement, pour un montant de 100.000 euros 730 Prévent. et Extinct. des Incendies et Sauvetage-730 Org. Exéc. Prév. Extinct. Incendies et Sauvetage-22200 Services téléphoniques-PROJ-0001 Prév. et extinct. des incendies et sauvetage, pour un montant de 15.411 euros 260 Département du Tourisme-260 Tourisme-10010 Personnel de relation spéciale-PROJ-0017 Aménagement du secteur touristique, pour un montant de 887 euros.

Redacció vigent des del 28/07/2010 · text original · [Llei 52/2010, del 30 de juny, de suplement de crèdit per fer front a la reducció d'un 20% del preu dels crèdit](#) (BOPA 2010-07-28)

Disposition finale première

présente Loi entre en vigueur le jour même de sa publication au Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre.

Redacció vigent des del 28/07/2010 · text original · [Llei 52/2010, del 30 de juny, de suplement de crèdit per fer front a la reducció d'un 20% del preu dels crèdit](#) (BOPA 2010-07-28)